



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Musees

Question écrite n° 37891

Texte de la question

M Michel Hannoun attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur la situation des conservateurs des musées de France. Des organisations représentatives de cette profession lui ont indiqué que les conservateurs des musées de France seraient l'un des corps de catégorie A les moins bien rémunérés de la fonction publique. Avant tout d'abord réussir un concours difficile et de haut niveau, les conservateurs doivent être performants dans un grand nombre de domaines : conservation, sécurité, éclairage, climatisation, présentation d'expositions, communication avec les collectionneurs, les médias, le public, les artistes et les musées internationaux. Par ailleurs, ils doivent être gestionnaires de gros budgets d'acquisition, responsables du personnel, maîtriser l'informatique, l'audiovisuel, la vidéo, rédiger des catalogues et des inventaires, provoquer des achats et des donations, participer aux travaux de rénovation ou construction du musée. Les salaires octroyés sont de 7 201 francs en début de carrière, 8 851 francs après dix ans de carrière, et environ 14 500 francs s'ils ont le titre d'inspecteur général (il n'y en a que six). Il lui demande donc son avis sur cette situation ainsi que ce qu'il envisage de faire en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37891

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1093